



Communiqué de presse

#Bâtiment / #Artisanat / #Vœux2019 / #CITE / #LoiElan / #RénovationEnergétique

Cérémonie des vœux 2019 de la CAPEB

Patrick Liébus présente ses vœux et annonce les actions prioritaires de la CAPEB en 2019

Paris, le 10 janvier 2019 - Ce soir, Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment ([CAPEB](#)) a exprimé ses vœux pour 2019 devant ses partenaires. Il a présenté les priorités de la CAPEB pour que cette année, qui s'annonce riche en défis, soit synonyme de croissance et de stabilité pour les entreprises du bâtiment. Il est aussi revenu sur les actualités qui ont marqué l'année 2018, rappelant que le dynamisme de l'économie française repose sur les territoires et ses forces vives, au premier rang desquelles figurent les artisans.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, annonce : « *Je souhaite que 2019 soit l'année des TPE et PME de l'artisanat, tout simplement ! Les artisans du bâtiment sont parmi les mieux placés pour redynamiser l'économie, ce sont des acteurs clés de l'économie locale, disposés à relever ce défi. C'est pourquoi en 2019, il faut rétablir la confiance de ces chefs d'entreprise à tous les niveaux en continuant à faire entendre nos revendications !* »

2018 : une année riche en rebondissements

À l'occasion des vœux de la CAPEB, son Président Patrick Liébus a rappelé les temps forts et combats de l'année écoulée. Une année marquée par de nombreux rebondissements :

- **l'adoption de la loi ELAN** : ce projet de loi avait pour ambition de « construire plus, mieux et moins cher ». La CAPEB regrette qu'il ne réponde pas à l'une des préoccupations majeures des entreprises, à savoir la mise en place de mesures simples, efficaces et opérationnelles en matière de réhabilitation et de rénovation du parc existant. Malgré tout, la CAPEB se satisfait de l'adoption de l'obligation d'étude des sols pour la construction de maisons individuelles dans certaines zones et de la suppression de la dérogation à la loi MOP, mesures obtenues à l'issue d'un long combat avec le parlement ;
- **le projet de loi PACTE** : la CAPEB s'est battue, aux côtés de l'U2P, pour préserver le caractère obligatoire du stage de préparation à l'installation (SPI) qui permet de garantir un meilleur taux de réussite des créateurs d'entreprise ;

- **le Plan de rénovation énergétique des bâtiments** : la CAPEB a soutenu le lancement de cette initiative mais regrette que les financements et les moyens dégagés n'aient pas été au rendez-vous. Il est donc urgent de redonner une nouvelle dynamique au Plan de rénovation énergétique des bâtiments, en associant les professionnels aux réflexions ;
- **la Loi de finances 2019** : la CAPEB se félicite de l'abandon des dispositions concernant le Gazole Non Routier (GNR) et plus généralement de la suppression de la hausse de la taxation des carburants, deux mesures combattues aux côtés de la CNATP et de l'U2P. La confédération se félicite également de la réintroduction des fenêtres dans le CITE. Une victoire obtenue après un long bras de fer avec le Gouvernement pour défendre l'ensemble de la filière.
- **la désignation d'un OPCO** : la CAPEB a fait le choix politique de participer aux négociations paritaires de constitution de l'OPCO de la Construction. Pour autant, cet accord n'est pas satisfaisant pour la CAPEB car aucune offre de service spécifique en matière de formation n'est proposée pour les TPE. Dans le même temps, la CAPEB a décidé de rejoindre un autre opérateur, l'OPCO PEPSS (Opérateur de compétence des Professions de l'Entreprise de Proximité et de Ses Salariés) initiative lancée et portée par l'U2P. L'objectif : mettre les pouvoirs publics face à leurs responsabilités. Ils devront en effet se prononcer sur la cohérence des champs des deux OPCO « choisis » par la CAPEB.

De nouveaux combats pour l'artisanat du bâtiment en 2019

Après ce tour d'horizon de l'année écoulée, le Président Patrick Liébus a rappelé les défis à relever et les combats à mener pour l'artisanat du bâtiment en 2019. Une année qui porte son lot d'incertitudes sur plusieurs plans :

- **la représentativité patronale** : la CAPEB souhaite placer la représentativité patronale au centre de ses combats. En effet en tant que première organisation patronale de France en nombre d'entreprises adhérentes, la CAPEB demande que les règles actuelles soient modifiées ;
- **le prélèvement à la source** : Patrick Liébus a eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet de nombreuses fois en 2018 en alertant le Gouvernement sur les risques et les conséquences de ce dispositif. La CAPEB demande dans l'immédiat que les services de contrôle soient tolérants pour la mise en application de cette mesure ;
- **le Règlement de coordination des systèmes de sécurité sociale** : la CAPEB sera vigilante face à ce texte qui permettra de lutter plus efficacement contre les abus du travail détaché ;
- **la grande consultation** : la CAPEB fera valoir les propositions et revendications concrètes et immédiates des entreprises de proximité. Elle rappellera ses propositions en matière de fiscalité et de transition écologique ;
- **la santé et la sécurité au travail** : Patrick Liébus a annoncé que ces sujets feront partie des priorités de l'année 2019.

Les 3 prochains rendez-vous de la CAPEB :

Le mardi 15 janvier 2019 à 11h :

Présentation de la charte d'engagement des Artisans en faveur d'une meilleure gestion des déchets de chantier

Le mardi 22 janvier 2019 à 11h :

Présentation de la nouvelle note de conjoncture CAPEB, le 4^e trimestre 2018, du bilan 2018 et les perspectives 2019 + Etude d'impact des mouvements des gilets jaunes

Le mardi 12 février 2019 à 9h30 :

Présentation de la plateforme des artisans du bâtiment, initiée par la CAPEB et ses partenaires

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

La société **BÉRANGER DÉVELOPPEMENT** gère l'ensemble des partenariats par délégation pour le compte de la CAPEB.

La CAPEB est aussi sur Twitter : [@capeb_fr](https://twitter.com/capeb_fr)

Contacts presse :

Pour la CAPEB

Agence Hopscotch : Marylou Pernaut - Tél : 01 55 78 23 87 - mpernaut@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 81 - 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

[Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir d'emails de notre part](#)